



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 25.11.2019

Numéro de publication: BH07-0000001279

Canton: VD

Entité de publication:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 95 ORC, Caisse de pensions en faveur du personnel de MCH Beaulieu Lausanne SA

Caisse de pensions en faveur du personnel de MCH Beaulieu Lausanne SA
CHE-109.767.663
c/o: MCH Beaulieu Lausanne SA
Avenue des Bergières 10
1004 Lausanne

Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du **18 novembre 2019**, la dissolution et l'entrée en liquidation de la **Caisse de pensions en faveur du personnel de MCH Beaulieu Lausanne SA**, dont le siège est à **Lausanne**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, c/o MCH Beaulieu Lausanne SA, Avenue des Bergières 10, 1004 Lausanne. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Dissolution et entrée en liquidation du 18 novembre 2019.

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le

recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne